MRC DE CHARLEVOIX-EST

COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) DE CLERMONT

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE TENUE À CLERMONT, le mardi 2 décembre 2025 à 9 h

Sont présents :

Madame	Lucie Forgues, en présentiel Marie-Gabrielle Gélinas, en présentiel
Messieurs	Donald Kenny, en virtuel Luc Cauchon, en présentiel Victor-Olivier Bois, en présentiel Alfred Perron, en présentiel Michel Boulianne, en présentiel

1. Mot de bienvenue

Monsieur Michel Boulianne souhaite la bienvenue aux membres du comité à la rencontre, les remercie pour leur participation. Il présente M[me] Marie-Gabrielle Gélinas à titre de secrétaire de la réunion.

2. Composition du comité de vigilance

Monsieur Boulianne explique que le comité de vigilance vise à générer des échanges entre les différents acteurs concernés par la présence du site de disposition sur le territoire. Ainsi, le comité de vigilance pour 2025 est composé des personnes suivantes :

- M[me] Lucie Forgues de la corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie, pour représenter un groupe ou un organisme local ou régional susceptible d'être affecté par le Lieu d'enfouissement technique;
- M. Alfred Perron, pour représenter les citoyens qui habitent dans le voisinage du LET;
- M. Victor-Olivier Bois de l'organisme Région de la biosphère de Charlevoix, pour représenter un groupe ou un organisme local ou régional voué à la protection de l'environnement;
- M. Luc Cauchon, maire de Clermont, pour représenter la municipalité locale où est situé le LET;
- M. Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine, pour représenter la Municipalité régionale de comté (MRC) où est situé le LET;
- M. Michel Boulianne, directeur de l'environnement et des bâtiments de la MRC, pour représenter la personne que désigne l'exploitant.

Monsieur Boulianne rappelle brièvement que le mandat du comité a une portée consultative et contribue à l'acceptabilité sociale du site. Ses membres voient notamment à :

- S'informer des opérations du Lieu d'enfouissement technique et les projets en développement;
- S'assurer que l'exploitation du site s'effectue en conformité avec les normes applicables et en respect avec les exigences gouvernementales;
- Transmettre les renseignements pertinents à la population et aux riverains sur les développements et la gestion des équipements du site.

3. Élection d'un(e) président(e) et choix d'un(e) secrétaire

Monsieur Michel Boulianne se propose comme président, et il propose madame Marie-Gabrielle Gélinas comme secrétaire du comité, c'est approuvé à l'unanimité.

4. Rôle des membres du comité, engagement et mode de fonctionnement

Puisqu'il n'y a pas de nouvelle personne siégeant au comité, monsieur Boulianne présente brièvement leur rôle, leur engagement et le mode de fonctionnement du comité.

5. Historique du LET

Monsieur Michel Boulianne, avec l'accord de tous, ne présente pas l'historique de la construction du LET, mais celle-ci demeure disponible au besoin. Le but est de garder la mémoire des motivations et l'origine de cette décision importante à cette époque.

6. Rapport annuel, traitement du lixiviat et suivi environnemental

Michel informe sur l'avis de non-conformité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) reçu en 2024, ainsi que du plan correctif accepté.

Premier manquement : mesures des débits des lixiviats recueillis et des débits de rejets

Le godet verseur du deuxième niveau de lixiviat du LET n'était pas fonctionnel. Les pièces sont difficiles à atteindre et à remplacer. Toutefois, cette situation est corrigée depuis le 29 mai 2025. Pour les débits de rejets, il a été jugé souhaitable de poursuivre le traitement du lixiviat en juillet et en août même si la comptabilisation de ces rejets n'était pas réalisée par les débitmètres de SP-4. Les tests du dernier bassin de traitement, soit le n^{o} 6, étaient conformes. Toutefois, en 2025, les rejets sont comptabilisés par les débitmètres.

Deuxième manquement : analyses de la conductivité hydraulique et de la granulométrie de certains lots de sols contaminés

Le LET de la MRC n'est pas un lieu spécialisé dans le traitement des sols contaminés. Ainsi, notre structure d'accueil de ceux-ci est toujours en processus d'amélioration, surtout avec les nouvelles exigences de suivis. Notre écart de tarification est très différent s'il s'agit de sols pouvant servir de recouvrement journalier ou non. Ainsi, malgré quelques tests manquants, les sols reçus pouvaient tous servir au recouvrement journalier puisqu'il s'agit de sable et gravier provenant de travaux sur des ponceaux routiers. En 2025, nous sommes plus vigilants et mieux structurés sur le suivi des rapports exigés pour la réception des sols.

Pour donner suite à une question de M. Cauchon, Michel mentionne que le gouvernement ne fait malheureusement pas de suivi à la suite des mesures prises pour corriger les manquements.

Monsieur Perron questionne à savoir si nous avons des pièces de rechange pour les équipements de traitement du lixiviat. Monsieur Boulianne mentionne que non, que les pièces sont réparées ou changées au besoin. Monsieur Cauchon recommande de prévoir des pièces de rechange, par exemple les pièces remplacées pourraient être réparées et mises de côté. Michel mentionne qu'une pompe de rechange sera commandée.

Monsieur Perron demande si les gaz pourraient être brûlés par une torchère. Monsieur Boulianne répond que selon toutes les évaluations réalisées par diverses firmes au courant des 18 dernières années, les quantités de gaz produit n'étaient pas suffisamment élevées pour un projet de valorisation des gaz. Toutefois, si un programme de subvention est disponible, nous pourrions aller de l'avant pour faire une demande. Il est probable que ce programme vienne du gouvernement fédéral.

7. Statistiques sur l'enfouissement des déchets et des matières recyclables

Michel présente les statistiques concernant les quantités de déchets enfouis au LET. Michel mentionne que les boues municipales ne seront plus enfouies, mais valorisées. Il explique les quatre méthodes de déviation des boues. Le sujet de la collecte des matières organiques est abordé par les participants. Michel mentionne que le calcul se fait selon les tonnes de déchets enfouis plutôt que selon les tonnes de matières organiques collectées. M. Bois questionne à savoir si une différence serait plus remarquable en encourageant davantage la participation des citoyens ou celle des commerces. Michel informe qu'il est difficile de cibler les restaurateurs et donc d'appliquer les règlements de collectes des déchets et des matières organiques puisque leurs bacs sont ramassés pêle-mêle avec les autres ICI et avec des usagers résidentiels. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il a été plus facile de cibler les trois supermarchés de la MRC puisque leurs conteneurs respectifs sont ramassés et vidés au LET un à un et que les matières qu'ils contiennent sont exclusives. Cette opération de conscientisation a donné des résultats très probants pour les matières recyclables.

8. Période de questions

Monsieur Perron mentionne quelques éléments concernant l'entretien du chemin Snigole. Il est satisfait du déneigement et du sablage des côtes cette année, il remarque une belle différence en comparaison des années passées. M. Perron mentionne que l'ajout de la ligne est positif, mais que le balayage aurait dû être fait avant. Par ailleurs, il informe qu'il y a de plus en plus d'excès de vitesse. Monsieur Cauchon suggère l'intervention de la SQ. M. Perron demande qu'un dos d'âne soit installé entre sa demeure et celle du petit chalet blanc. Monsieur Perron s'informe au sujet de la réparation des glissières de sécurité. Michel l'informe que cela sera fait lors de l'acceptation de la demande de subvention au MTQ. Les ponceaux seront également entretenus et réparés avec la même demande. Monsieur Perron demande si le chemin sera asphalté éventuellement, M. Cauchon lui répond que non puisque le programme de subvention ne comporte pas d'asphaltage. Il y a une discussion concernant la limite de vitesse à 40 km/h qui pourrait être à 50 km/h selon M. Cauchon.

9. Prochaine réunion

Michel mentionne que la prochaine réunion aura lieu en février 2026.

10. Levée de l'assemblée

Levée de la réunion à 10 h 15.

Compte rendu rédigé par Michel Boulianne